

COMMUNE DE  
**B E X**



**AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX**

**PRÉAVIS N° 2018/09**

**Assainissement des installations de chauffage  
et de froid du Refuge de Solalex**

Bex, le 3 octobre 2018

Monsieur le Président du Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Objet du préavis**

Le Refuge de Solalex bénéficie depuis de nombreuses années d'un chauffage électrique alimenté par une turbine hydraulique. A partir de l'an 2000, les FMA ont raccordé le hameau de Solalex au réseau électrique. De ce fait, l'électricité produite sur le site a pu être réinjectée dans le réseau, améliorant ainsi le bilan de l'énergie produite par la turbine.

Aujourd'hui, les vieux radiateurs électriques ont montré de nombreux signes de défaillances qui nous ont contraints de les démonter pour des questions de sécurité. Ils ont été provisoirement remplacés par des radiateurs électriques mobiles.

Afin de répondre aux nouvelles exigences en la matière, nous proposons de chauffer le bâtiment principal et ses annexes par une chaudière à pellets.

Dans le cadre de ces travaux, nous projetons de créer un groupe de froid conforme aux exigences du service de l'hygiène.

Ce préavis présente le projet complet et son coût basé sur des soumissions rentrées.

## **2. Descriptif du projet**

Le projet prévoit d'installer une chaudière à pellets de 60 kW dans le local situé à l'arrière des WC publics de Solalex. Ce local abritera également un chauffe-eau de 800 litres, un aspirateur pour pellets et son bac de stockage d'une capacité de 29 m<sup>3</sup> permettant d'assurer un fonctionnement sans interruption et sans approvisionnement pendant toute la période hivernale.

Le local sera doublé intérieurement d'une paroi incombustible pour répondre aux exigences AEAI. Un canal de cheminée devra également être créé.

Un réseau de nouvelles conduites sera mis en place pour distribuer la production de chaleur et d'eau chaude.

Des radiateurs avec thermostat sont prévus dans le restaurant, l'appartement, les dortoirs et les locaux annexes (WC, vestiaire du personnel, carnotzet, cuisine et ses annexes ainsi que le local de stockage).

Le local aménagé pour le chauffage permettra d'accueillir la production de froid comprenant un nouveau compresseur. Des conduites le relieront à la chambre froide et aux différents tiroirs réfrigérants.

Le suivi de ces travaux sera assuré par le service technique et le municipal des bâtiments.

### 3. Procédure et planning

Les bâtiments de Solalex se trouvant hors zone à bâtir, une demande de permis de construire dispensé d'enquête publique devra être soumise au Service du développement territorial (SDT) et aux services cantonaux concernés, par les soins du service technique communal.

Après l'adoption par le Conseil communal, nous prévoyons d'effectuer ces travaux au printemps 2019.

### 4. Plan financier

Le coût de ce projet a été estimé sur la base de soumissions rentrées et se décompose comme suit :

Travaux préparatoires	fr.	3'000.--
Génie-civil	fr.	2'500.--
Maçonnerie	fr.	22'000.--
Echafaudages	fr.	2'500.--
Charpente	fr.	1'500.--
Menuiserie intérieure	fr.	6'500.--
Ferblanterie et couverture	fr.	3'500.--
Installations électriques	fr.	12'500.--
Installations de chauffage et sanitaire	fr.	94'000.--
Peinture	fr.	1'500.--
Production de froid et conduites	fr.	19'000.--
Divers et imprévus env. 5%	fr.	8'500.--
Total HT	fr.	177'000.--
TVA 7.7%	fr.	13'629.--
<b>Total TTC</b>	<b>fr.</b>	<b>190'629.--</b>
<b>Arrondis à :</b>	<b>fr.</b>	<b>191'000.--</b>

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

**vu** le préavis municipal N° 2018/09 ;

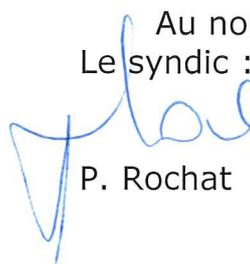
**ouï** le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### le Conseil communal de Bex décide :

1. d'autoriser la Municipalité à assainir les installations de chauffage et de froid du Refuge de Solalex;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 191'000.--;
3. de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « bâtiments », compte 9143.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 19'100.-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

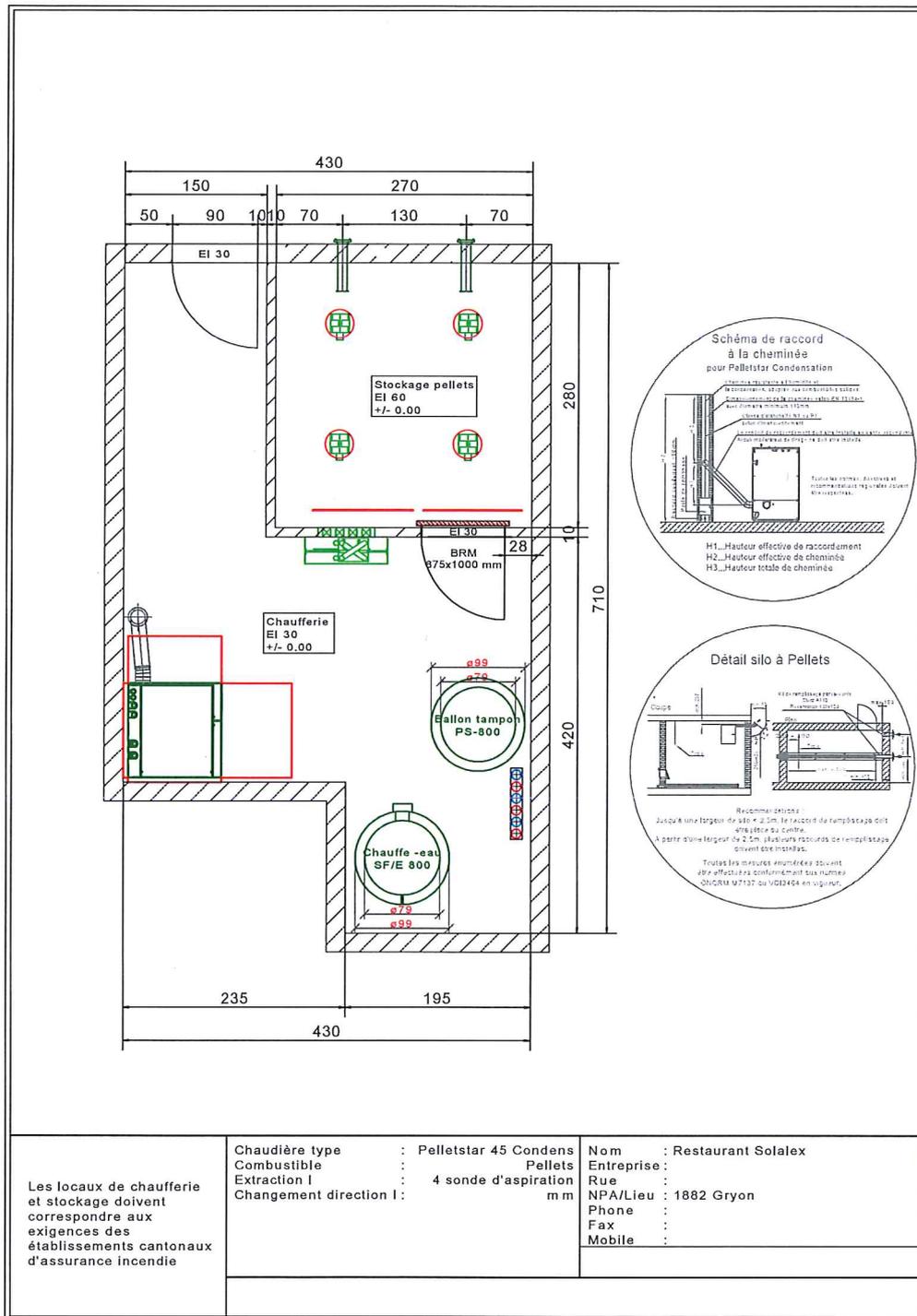
Au nom de la Municipalité  
Le syndic :  P. Rochat  
Le secrétaire :  A. Michel



The seal of the Municipality of Bex is circular with a double border. The outer ring contains the text 'MUNICIPALITE DE BEX'. The inner circle features a coat of arms with a crown on top and the motto 'LIBERTE PATRIE' below it. Two stars are positioned on either side of the coat of arms.

Annexe : un plan

Délégué de la Municipalité : M. Jean-François Cossetto



REFUGE DE SOLALEX

**PLAN DE CHAUFFERIE**

 <b>CHAUFFAGE / SANITAIRE</b> <b>FERBLANTERIE / COUVERTURE</b> <b>ETANCHEITE / DEPANNAGE</b>	Date	17.09.2018	Echelle	1/50
	Dessiné	M/L	Modifié	
	Modifié		Modifié	
	Modifié		Modifié	
Rue de la Servannaz 49 1880 Bex			Tél. 024 / 463 34 74 Fax. 024 / 463 11 87	info@aquatechs.ch
N°				